



Strasbourg, le 14 octobre 2024

CDL-PL-PV(2024) 003syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

140^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise, 11-12 octobre 2024

CARNET DE BORD

La Commission de Venise :

- A tenu un échange de vues avec M. Karen Karapetyan, ministre adjoint de la justice de l'**Arménie**, et a adopté :
 - L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les projets d'amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale relatifs à la collecte de preuves sans consentement dans le cadre d'enquêtes pénales en Arménie ;
 - L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine (DGII) du Conseil de l'Europe sur les projets de loi modifiant et complétant la « Loi sur les médias de masse » et le Code civil de l'Arménie ; et
 - L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet d'amendements au Code judiciaire de l'Arménie (concernant les évaluations des juges) ;
- A tenu un échange de vues avec M. Aiaz Baetov, ministre de la justice du **Kirghizstan**, et a adopté :
 - l'avis sur la loi n° 72 du 2 avril 2024 modifiant la loi sur les organisations à but non lucratif au Kirghizstan ; et
 - l'avis sur le projet d'amendements au Code de procédure pénale relatifs à la caution et à la visioconférence dans les procédures pénales au Kirghizstan ;
- A tenu un échange de vues avec M. Adam Bodnar, ministre de la justice de **Pologne**, et a adopté :
 - L'avis sur le projet d'amendements à la loi sur le ministère public en Pologne, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 10 octobre 2024 ;
 - L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les normes européennes régissant le statut des juges en Pologne, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit lors de leur réunion conjointe du 10 octobre 2024 ;
- A approuvé la compilation concernant le **principe de la légalité** ;
- A été informé de l'état d'avancement de la préparation de la **déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale sur les technologies numériques et l'intelligence artificielle**, et de son rapport explicatif ;
- a été informé de l'état d'avancement de la préparation de la **mise à jour de la liste de critères de l'État de droit de la Commission** ;
- A été informé des **suites données** de l'avis sur le projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêts dans les institutions de **Bosnie-Herzégovine** ; de l'avis sur les projets d'amendements à la Constitution de **Bulgarie** ; de l'avis sur les dispositions de la loi sur la lutte contre la corruption relative au Bureau anti-corruption de **Géorgie** ; de l'avis sur le projet de loi constitutionnelle sur la protection des valeurs familiales et des mineurs en Géorgie ; à l'Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les modifications de la loi électorale fédérale de l'**Allemagne** ; à l'avis urgent sur les suites données sur les projets d'amendements révisés à la loi sur le Conseil judiciaire et les juges du **Monténégro** ; à l'Avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe sur le projet de loi modifiant la loi sur le Conseil national de la magistrature de la Pologne ;
- A été informé des **activités de suivi** concernant les avis sur la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Hongrie, la **Fédération de Russie** et l'**Ukraine** ;
- A été informé de sa participation prochaine aux **missions d'observation électorale** de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en **République de Moldova**, élections présidentielles et référendum constitutionnel, 20 octobre 2024 ; en Géorgie, élections

- législatives, 26 octobre 2024 ; et en Bulgarie, élections législatives anticipées, 27 octobre 2024 ;
- A été informé des élections présidentielles qui se sont tenues en **Tunisie** le 6 octobre 2024 ;
 - A eu un échange de vues avec Mme Mónica Aralí Soto Fregoso, Présidente du Tribunal Electoral de la magistrature fédérale **du Mexique** ;
 - est informée de la coopération avec le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire fédéral du Mexique et des développements intervenus dans le pays depuis la participation d'une délégation de la Commission au programme d'observateurs électoraux étrangers le 2 juin 2024 ;
 - A élu M Rafael Bustos Gisbert (Espagne) à la **présidence de la sous-commission sur l'Amérique latine** jusqu'en décembre 2025 ;
 - A été informé des **conférences** à venir sur : Réunion du Conseil conjoint sur la justice constitutionnelle (CCJC) et conférence internationale sur le respect des arrêts des cours constitutionnelles (Erevan, 14-15 novembre 2024) ; L'État de droit et le pouvoir privé (Madrid, semaine du 25 novembre 2024) ; Leçons apprises et leçons à tirer : l'expérience de la Commission de Venise dans l'élaboration de normes constitutionnelles valables au niveau transnational (Venise, 12 mars 2025) ; La Commission de Venise 1990-2025. Bilan de 35 ans de démocratie par le droit (Milan, 10-11 avril 2025) ;
 - a tenu un échange de vues avec des représentants du **Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** ;
 - A eu un échange de vues avec M. Stewart Dickson, Président du Conseil des élections démocratiques et membre du Congrès des pouvoirs régionaux et locaux du Conseil de l'Europe sur la coopération avec le Congrès et a été informé du rapport sur les pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'acteurs et garants de l'Etat de droit ;
 - A tenu un échange de vues avec M. Gianluca Esposito, **Directeur Général**, Direction Générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit, Conseil de l'Europe ;
 - a tenu un échange de vues avec Mme Annalisa Bisson, directrice de la direction des relations internationales de la **région de Vénétie** ;
 - a confirmé les dates des prochaines sessions plénières comme suit : 6-7 décembre 2024 ; 14-15 mars 2025 ; 13-14 juin 2025 ; 10 octobre 2025 ; 12-13 décembre 2025.
 - A été informé que la **célébration du 35e anniversaire de la Commission** aura lieu le 11 octobre 2025 ; une cérémonie aura également lieu en principe à Strasbourg le 4 juin 2025.

L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale Droits humains et Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les projets d'amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale relatifs à la collecte de preuves sans consentement dans le cadre d'enquêtes pénales de l'Arménie et l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit (DGII) sur le projet d'amendements au Code judiciaire de l'Arménie (concernant les évaluations judiciaires) de l'Arménie ont été préparés au titre du mécanisme de réaction rapide dans le cadre du programme conjoint UE/CdE « Partenariat pour la bonne gouvernance », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

